

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

Funérailles de S. A. S. ALBERT I^{er}, Prince Souverain de Monaco

Les Funérailles de S. A. S. le Prince Albert I^{er} ont eu lieu le samedi 8 juillet.

Les Souverains, les Chefs d'Etat, les plus Hautes Personnalités Etrangères ont tenu, par l'envoi de Missions spéciales, à s'associer aux suprêmes hommages rendus au Prince défunt, manifestant ainsi de quelle particulière considération était entourée la Personne de Son Altesse Sérénissime. Les principales Sociétés Savantes dont Il faisait partie ou dont Il était le bienfaiteur, se sont également fait représenter pour témoigner à nouveau, dans ces circonstances solennelles, de la place éminente que le Prince occupait parmi leurs membres et du prix qui s'attachait à Ses travaux. La Population Monégasque, à laquelle s'étaient jointes d'un élan unanime les Colonies étrangères, a, par son empressement, son attitude recueillie et son affliction, apporté à son Souverain le tribut de sa vénération et de ses regrets.

LES MISSIONS.

Le Saint-Siège avait chargé S. G. M^{gr} Bruley des Varannes de représenter le Souverain Pontife et a notifié cette décision à S. A. S. le Prince Louis II dans les termes suivants :

A Son Altesse Sérénissime Louis,
Prince de Monaco.

« Saint-Père, voulant donner un nouveau témoignage de paternelle bienveillance et considération à Votre Altesse Sérénissime ainsi qu'à la Duchesse et au Duc de Valentinois, a daigné charger Monseigneur Bruley des Varannes de Le représenter aux funérailles du Prince Albert, Votre regretté Père, et vous renouvelle l'expression de Ses condoléances.

« Card. GASPARRI. »

La France avait envoyé une Mission composée de M. le Contre-Amiral Vindry, attaché à la Maison Militaire de l'Élysée, représentant le Président de la République ;

M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes, représentant le Gouvernement ;

M. le Vice-Amiral Charlier, représentant le Ministre de la Marine ;

M. Pingaud, Consul Général de France, — accompagné de M. Casteran, Vice-Consul, — représentant le Ministre des Affaires Etrangères ; M. le Capitaine de vaisseau Chauvin, Commandant le croiseur *Metz* ; M. le Lieutenant de vaisseau Collinet ; M. le Vice-Consul Simon, Chef de Cabinet du Préfet des Alpes Maritimes, adjoints à la Mission.

La Belgique était représentée par M. Meche-lyneck, Vice-Président de la Chambre des Représentants, représentant S. M. le Roi ; M. le Baron Capelle, Sous-Directeur au Ministère des Affaires Etrangères ; M. le Commandant Gerlache de Gommery.

La Mission Italienne se composait de M. le Prince Gonzaga, Général Commandant de Corps d'Armée, représentant S. M. le Roi ; Son Aide de camp ; M. le Consul d'Italie, représentant le Gouvernement.

La Mission Espagnole se composait de S. Exc. Don José Fernandez de la Puente, Capitaine Général de la Flotte, représentant S. M. le Roi et la Marine Espagnole ; Son Aide de camp ; Don Rafael Morales, Capitaine de vaisseau, Chef de la Commission de la Marine à Londres ; Don Manuel de Vierna, Capitaine de corvette, Attaché Naval à Paris.

L'Angleterre était représentée par M. Keogh, Consul, représentant S. M. le Roi.

Les Etats-Unis avaient envoyé M. Otis A. Glazebrook, Consul des Etats-Unis à Nice.

La Suède avait pour représentant S. Exc. le Ministre de Suède à Paris.

Le Maroc avait envoyé M. le Docteur Liouville, représentant S. M. le Sultan et le Maréchal Lyautey, qui a pris place à la suite de la Mission Française.

La République de Libéria avait chargé M. Eric Haig, Consul de Libéria, de représenter son Gouvernement.

LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendôme étaient représentés par M. le Marquis Dadvisard.

D'autre part, le croiseur *Metz*, sous le commandement du Capitaine de vaisseau Chauvin, est entré dans le port de Monaco le vendredi soir et y a stationné jusqu'au dimanche matin pour rendre hommage, au nom de la Marine Française, au grand Navigateur que fut le Souverain défunt.

Les Sociétés savantes s'étaient fait représenter par les Missions ci-après :

M. le Professeur Joubin, Membre de l'Académie des Sciences ;

M. le Vice-Amiral Parry, représentant la Société Hydrographique de Londres, avec la Délégation du Bureau Hydrographique international de Monaco ;

M. Drechsel, Délégué du Conseil International permanent pour l'Exploitation de la Mer ;

M. le Docteur Chauffard, Vice-Président,

M. le Docteur Henriot, Trésorier, représentant l'Académie de Médecine ;

M. Henry Sagnier, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France ;

M. le Professeur Odon de Buen, représentant le Ministère de l'Instruction publique d'Espagne ;

MM. Mayer et Kohn, Administrateurs de l'Institut Océanographique de Monaco ;

M. le Professeur Boule, Délégué de l'Institut de Paléontologie Humaine de Paris ;

M. le Docteur Lavagna, représentant l'Académie de Médecine de Turin.

LES CONDOLÉANCES.

En dehors de ces manifestations, il convient de signaler particulièrement, parmi les condoléances qui ont continué à affluer, les lettres et télégrammes suivants, auxquels nous joignons la réponse qui a été adressée à leurs signataires :

S. M. I. l'Empereur du Japon a fait parvenir Ses condoléances en ces termes :

« J'apprends avec la plus profonde douleur la mort de Son Altesse Sérénissime Votre bien-aimé Père et m'empresse de Vous offrir mes plus sincères condoléances.

« YOSHITO. »

S. A. S. le Prince a répondu :

S. M. l'Empereur du Japon,
Tokio.

« Particulièrement sensible aux condoléances de Votre Majesté, je L'en remercie très respectueusement.

« Louis, Prince de Monaco. »

S. M. la Reine d'Italie a fait tenir à S. A. S. le Prince Louis le télégramme dont la teneur suit :

« Je prie Votre Altesse de croire à la vive part que je prends à Votre douleur et La prie d'accepter mes condoléances bien sincères.

« ELENA. »

Son Altesse a répondu :

S. M. la Reine d'Italie,
Rome.

« Le télégramme de condoléance de Votre Majesté m'a particulièrement touché. Que la Reine daigne recevoir mes remerciements et mes hommages respectueux.

« Louis, Prince de Monaco. »

De S. Exc. M. Pilsudski, Président de la République Polonaise :

« Profondément touché par la cruelle perte que Votre Altesse Sérénissime vient d'éprouver par le

« décès de Son très regretté Père le Prince Albert, je tiens à exprimer mes condoléances bien sincères et assurer Votre Altesse Sérénissime de la vive part que je prends à Son deuil.

« PILSUBSKI. »

Le Prince a répondu :

« J'adresse à Votre Excellence mes remerciements émus pour Ses condoléances en Lui renouvelant l'assurance de ma haute estime.

« Louis, Prince de Monaco. »

De S. Exc. M. T.-G. Masaryk, Président de la République Tchéco-Slovaque :

« Je suis très touché de la nouvelle douloureuse dont Vous avez bien voulu me faire part. Je m'empresse d'exprimer à Votre Altesse mes meilleurs sentiments de condoléances.

« T.-G. MASARYK. »

S. A. S. le Prince a répondu :

« Je suis infiniment sensible aux condoléances que Votre Excellence a bien voulu m'adresser et je Lui renouvelle l'assurance de ma haute estime.

« Louis, Prince de Monaco. »

De M. Raiberti, Ministre de la Marine Française :

« Au moment où la Principauté de Monaco s'apprête à faire des obsèques solennelles à S. A. S. le Prince Albert, je prie Votre Altesse Sérénissime d'agréer mes profondes condoléances pour le deuil qui La frappe et qui frappe la Principauté.

« RAIBERTI. »

Le Prince a répondu :

« Je suis infiniment touché du témoignage de sympathie que vous m'adressez dans mon affliction et je vous remercie tout particulièrement d'avoir bien voulu associer la Marine Française à la triste cérémonie de demain. »

De S. Em. le Cardinal Luçon, Archevêque de Reims :

« Cardinal Luçon présente respectueux hommages à Son Altesse et La prie agréer sincères condoléances avec promesse de prière pour Illustre Défunt.

« Cardinal LUÇON. »

Citons également la lettre que M. le Commandant Roncagli, Secrétaire Général de la Société Royale de Géographie de Rome, a adressée à S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre de la Principauté près S. M. le Roi d'Italie :

« Cher Comte,

« En rentrant de Florence, j'ai été frappé de la nouvelle douloureuse de la mort de Son Altesse Sérénissime.

« N'étant pas au courant de Son état de santé, j'en ai été particulièrement surpris.

« L'Etat de Monaco perd un Souverain dont la sagesse était universellement reconnue; la Science perd un de ses plus vaillants apôtres. Sa mémoire reste dans nos cœurs, et nous formons un vœu : que Son exemple ait des imitateurs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'expression sincère de mes condoléances.

« Commandant RONCAGLI. »

Notons, enfin, que S. Exc. le Ministre d'Etat a reçu et transmis les lettres de condoléances de M. le Docteur Terwagne, ancien Député, Président de la Société d'Hydrologie et de Climatologie de Belgique; de M. le Consul des Etats-Unis d'Amérique à Nice; de M. le Consul Général de la République Argentine; de M. le Consul de l'Equateur; de M. le Consul de Guatemala; de M. le Maire du Cap d'Ail.

AVANT LA CÉRÉMONIE.

Dès le matin, une foule considérable se porte vers la vieille Ville de Monaco et se presse le long des voies que doit parcourir le cortège. Les

plates-bandes des jardins de Saint-Martin, les trottoirs, les balcons, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons n'ont bientôt plus une place inoccupée. Pourtant, malgré cette affluence, l'énervernement de l'attente, l'incommodité du soleil, aucun bruit ne s'élève, aucun désordre ne se produit. La dignité et le recueillement de cette masse humaine manifestent avec éloquence les sentiments de tristesse qui l'animent.

Les délégations qui doivent prendre rang en tête du cortège arrivent bientôt, beaucoup avec leurs bannières, et font halte sur la place du Palais dans l'ordre qui leur est assigné.

De leur côté, les personnes admises à figurer dans le cortège pénètrent dans la cour du Palais où elles sont reçues par M. le Commandant Bourée, Aide de camp.

A gauche de la porte de la Chapelle, se placent, par groupes et dans l'ordre prévu, les Membres de la Maison Souveraine, les Membres du Conseil National et du Conseil Communal, le Conseil de Gouvernement, le Conseil d'Etat, les Représentants du Corps Consulaire, les Maires des localités environnantes, le Corps Judiciaire, les Membres de l'Enseignement, les Représentants des Délégations militaires en grand uniforme.

A droite de la porte, sont les Représentants des Flottes des Nations amies, des divers Groupements scientifiques, les Citoyens monégasques, les serviteurs de la Maison Princière. Les Représentants de la Presse ont une place réservée auprès du grand escalier d'honneur.

La grande cour du Palais est tendue de draperies noires lamées d'argent, sur lesquelles est fixé le monogramme du Prince défunt. La Chapelle du Palais, transformée en chapelle ardente, est drapée de noir. Au-dessus de l'entrée, se détachent les armoiries princières voilées de crêpe.

A quelques pas du seuil, a été disposé un brancard destiné à recevoir le cercueil. Non loin de là, la tribune tendue de noir où seront prononcés les discours.

Les Membres des Délégations officielles, ainsi que MM. les Maires de Nice et de Cannes et M. Gassin, représentant du Conseil Général des Alpes-Maritimes, sont invités à pénétrer dans la chapelle ardente pour s'incliner devant le cercueil.

LA LEVÉE DU CORPS.

A 9 heures 30, les cloches de la Cathédrale sonnent le glas. La Maîtrise vient se placer à gauche du grand escalier. Le Clergé fait son entrée par la porte d'honneur. Les pénitents et pénitentes de l'Archiconfrérie de la Miséricorde ouvrent la marche; puis viennent le Clergé des différentes paroisses, les Représentants des Congrégations religieuses, le Clergé officiant, encadré par les Boy-Scouts de Monaco. L'Officiant principal, S. G. M^{sr} Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, assisté de M^{sr} Daffra, Evêque de Vintimille; de M^{sr} Guillibert, Evêque de Fréjus; du Vicaire Général German, du diocèse de Nice, et le Clergé de la Cathédrale, pénètrent dans la Chapelle ardente, tandis que la Maîtrise entonne le *De Profundis*, de Homets.

Le Clergé sort de la Chapelle et vient se placer en face du brancard sur lequel le cercueil, recouvert du drapeau princier, est déposé par les porteurs Monégasques.

MM. Adolphe Blanchy, Attaché au Cabinet Civil de S. A. S.; Noghès, Trésorier Général des Finances; De Castro, Magistrat, viennent se placer derrière le brancard, porteurs des

coussins d'honneur où sont disposées les décorations de tous Ordres ayant appartenu au Prince; derrière eux, le valet de chambre du feu Prince, porteur du chapeau et de l'épée de son Maître.

A ce moment, sur la porte de la Chapelle ardente, apparaît S. A. S. le Prince Louis II, en tenue de général français, qu'accompagne S. A. S. M^{sr} le Duc de Valentinois, la poitrine barrée du Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles.

LES DISCOURS.

L'ordonnateur appelle alors le nom de M. le Professeur Joubin, Membre de l'Académie des Sciences, qui monte à la tribune et ouvre la série des discours.

Discours de M. Louis Joubin,
Membre de l'Académie des Sciences.

ALTESSES SÉRÉNISSIMES,
MESSIEURS,

L'Institut de France, il y a douze ans passés, dans une incomparable fête de la Science, apportait ici à l'un de ses plus illustres Membres, le Prince Albert de Monaco, ses félicitations pour l'achèvement du merveilleux Musée qu'il consacrait à la Mer.

La grande famille scientifique réunie autour de Lui, se réjouissait du bonheur, si rarement réalisé, d'un savant ayant conduit jusqu'au triomphe l'effort de toute sa vie et l'idéal de ses espérances.

Et voici qu'aujourd'hui l'Institut de France, en ce jour de deuil, apporte encore ici l'hommage douloureux de son admiration pour l'œuvre impérissable du savant Confrère qu'il vient de perdre.

L'Académie des Sciences, pour accentuer encore la sincérité et l'étendue de ses regrets, a voulu qu'ils soient formulés par celui de ses Membres qui, pendant plus de trente années ininterrompues, a collaboré par ses recherches et son enseignement à l'œuvre du Prince savant avec vous.

Messieurs, ce n'est pas en ce moment que peut être tracé un tableau suffisamment complet de l'œuvre scientifique du Prince Albert; elle est si variée dans sa belle unité, si grande dans sa simplicité, qu'il faudra, pour en établir le plan et en suivre la réalisation, un long et minutieux travail.

Mais cependant il est possible de mettre en relief quelques-unes des idées directrices qui en démontrent la valeur.

Passionné dès son jeune âge pour l'étude de la mer vers laquelle l'entraînaient ses goûts d'indépendance, de rêverie poétique devant l'immensité, de mépris du danger, le Prince Albert résolut de consacrer son intelligence et son activité à résoudre une partie des problèmes grandioses que ses moyens Lui permettaient d'aborder.

De là l'idée première de ces croisières annuelles, progressivement perfectionnées, et étendues pendant plus de quarante ans à tout l'Atlantique Septentrional; Il fit surgir à la surface tout un monde insoupçonné des abîmes impénétrables où Son ingéniosité créatrice alla le capturer; avec ces êtres inconnus, une foule de notions nouvelles sur le sol, les eaux, la lumière, les courants sous-marins, vinrent prendre place dans les répertoires scientifiques les plus précieux, à côté d'une admirable carte bathymétrique des Océans.

Incomparables matériaux d'étude que le Prince partageait libéralement entre une pléiade sans cesse accrue de spécialistes dans le monde entier, se réservant de tirer de leurs travaux les conséquences que son esprit enclin à la généralisation philosophique se plaisait à élaborer.

Mais il fallait aussi répandre dans le monde savant toutes ces découvertes et nous avons vu s'épanouir par Sa volonté la série de ses magnifiques publications autant appréciées des savants qu'admirees des artistes et des bibliophiles.

Le Prince Albert eut encore le bonheur de concevoir et de réaliser deux autres grands projets, nés de Sa prédilection pour la mer.

Le premier fut de réunir dans un Musée, où l'art, sous toutes ses formes, rend la science plus accessible et plus attrayante, tout ce que Ses croisières avaient retiré des abîmes de l'Océan. Le second fut de répandre parmi la jeunesse intellectuelle le goût de la recherche dans un domaine à peu près inexploré, en créant à son usage un enseignement supérieur des sciences de la mer. De cette conception généreuse sortirent le Musée de Monaco et l'Institut Océanographique de Paris; le succès de l'un et de l'autre démontrent la justesse des prévisions de leur Fondateur.

L'esprit philosophique du Prince Albert se plaisait à voir au delà de la mer actuelle, dans le lointain recul des Océans primitifs, les origines mystérieuses de la vie, son évolution progressive au sein des eaux, son adaptation lente à la vie aérienne. Il en arriva à s'occuper de l'origine de l'homme. Il en est résulté la fondation d'un Institut de Paléontologie humaine, magnifique édifice qu'il nous conviait récemment à inaugurer.

L'Académie des Sciences, pour reconnaître tant d'efforts persévérants, tant de découvertes, nomma d'abord Correspondant le savant Explorateur.

En 1909, pour couronner cette incomparable série de croisières, de publications, de fondations scientifiques, de découvertes personnelles, l'Académie appela le Prince Albert à succéder au célèbre physicien Lord Kelvin.

Depuis ce moment, jusqu'à ces derniers mois où la maladie le tint éloigné de nos séances, Il nous apportait régulièrement la primeur des découvertes résultant de ses croisières et des travaux de ses collaborateurs.

Au nom de l'Académie des Sciences, je prie S. A. S. le Prince Louis de Monaco d'agréer l'hommage de ses regrets et de la douloureuse émotion qu'éprouvent tous ses membres pour la perte de leur illustre et généreux Confrère.

*Discours de M. le Professeur Chauffard,
Vice-Président de l'Académie de Médecine.*

ALTESSES SÉRÉNISSIMES,
MESSIEURS,

Au nom de l'Académie de Médecine, j'ai le triste devoir d'apporter sur la tombe de S. A. S. le Prince Albert 1er de Monaco l'expression de nos profonds regrets et de notre respectueux et fidèle souvenir. Le Prince de Monaco était devenu l'un des nôtres, comme Membre associé étranger, en 1915, aux heures sombres de la guerre, et, en entrant parmi nous, Il avait tenu à nous apporter le témoignage de Son profond patriotisme et de Son dévouement passionné aux sciences biologiques et médicales. Le Prince se plaisait à assister à nos séances, à suivre nos discussions, et Son élégante courtoisie, Sa simplicité affable Lui avaient conquis tous les cœurs. Ami et protecteur des sciences, Il les aimait vraiment et leur avait consacré la meilleure part de Sa vie. Par Son œuvre personnelle, par les travaux qu'Il a suscités et dirigés, le Prince avait su se faire une place hautement respectée. En mourant, Il a voulu continuer l'œuvre de Sa vie et continuer à participer au travail scientifique de Compagnies qu'Il avait honorées de Sa présence. L'Académie de Médecine restera toujours profondément reconnaissante de ce que le Prince Albert 1er a fait pour elle, et elle conservera pieusement Sa mémoire.

En son nom, Monseigneur, je vous prie d'agréer l'hommage de nos respectueuses condoléances.

*Discours de M. Henry Sagnier,
Secrétaire Perpétuel de l'Académie d'Agriculture.*

ALTESSES SÉRÉNISSIMES,
MESSIEURS,

C'est avec une profonde émotion que je m'incline, au nom de l'Académie d'Agriculture de France, devant le cercueil de S. A. S. le Prince Albert 1er.

Le Souverain éminemment bon, le savant infatigable, soucieux de percer les secrets des océans, qui a enrichi la science des mers des découvertes les plus fécondes, a voulu être aussi un agriculteur d'élite. Si la mer l'a passionné, la terre n'a pas exercé de moindre attraction sur Son esprit ouvert à tous les problèmes. « Si j'ai toujours cultivé la science de la mer, écrivait-il dans une lettre à notre Académie, j'ai, d'autre part, considéré la terre d'où nous venons, comme l'inspiratrice de nos meilleurs efforts. »

C'est dans cet esprit qu'Il s'adonna, il y a plus de vingt ans, à la transformation de Son vaste domaine de Marchais, dans le département de l'Aisne. S'inspirant de toutes les ressources de la science agronomique moderne, Il voulut montrer comment il est possible de transformer des sols ingrats en sols fertiles, et Il y réussit. Les deux fermes de Marchais et de Sainte-Suzanne devinrent des exploitations modèles qui devaient attirer l'attention et qui attirèrent celle de l'Académie d'Agriculture ; celle-ci fut heureuse de Lui offrir un siège dans sa Section hors cadre.

La satisfaction du succès ne Lui suffisait pas. Il voulut faire de la ferme de Sainte-Suzanne un centre d'instruction. Chaque année, les élèves de l'Institut national Agronomique y étaient accueillis avec faveur. La ferme était ouverte à tous les agriculteurs de la région ; des indications disséminées dans les champs faisaient connaître les méthodes adoptées et les résultats obtenus. Beaucoup en profitaient, et Lui se réjouissait de cette propagande pour le progrès.

L'œuvre était en plein épanouissement, lorsque la

guerre survint en 1914. Le Prince s'était rangé avec éclat aux côtés de la France, Son Fils servait dans nos armées. L'envahisseur voulut s'en venger suivant ses procédés barbares. Les bâtiments furent incendiés, le matériel et les machines furent brisés, le bétail de choix fut transporté en Allemagne, les champs restèrent en friche. Le désastre pouvait paraître irréparable.

Mais le Prince avait l'âme trop haute pour en accepter les conséquences. Dès les premiers jours de la paix, son souci fut de reconstituer l'œuvre dont Il avait le droit d'être fier. Il ne ménagea aucun effort, ne recula devant aucun sacrifice pour atteindre le but qu'Il s'était assigné. Le succès fut complet. Il était heureux, suivant sa propre expression, de sa « collaboration pour enrichir toujours plus le patrimoine de la France ». Cet exemple n'a pas été étranger, dans cette partie de nos régions dévastées, à l'ardeur apportée par les agriculteurs à réparer les ruines de l'invasion.

Le Prince nourrissait l'espoir de nous montrer dans tous ses détails son entreprise ainsi restaurée et de nous y faire l'accueil qu'Il savait ménager à ceux qu'Il voulait bien considérer comme des amis. La maladie impitoyable n'a pas permis la réalisation de ce projet. Mais Il aura voulu, nous en avons la conviction, que Son œuvre d'éducation agricole se maintint et se perpétuât dans l'avenir.

C'est un service qui s'ajoutera à tous ceux qu'Il a rendus, à l'agriculture, et pour lesquels Son souvenir ne pourra s'effacer, chez tous ceux qui s'inquiètent du développement des progrès.

*Discours de M. Mayer,
Administrateur de l'Institut Océanographique.*

ALTESSES SÉRÉNISSIMES,
MESSIEURS,

Ma seule excuse de prendre ici la parole au nom de l'Institut Océanographique est d'avoir été le confident des volontés de son Glorieux Fondateur, et le très humble auxiliaire de leur réalisation.

Pour avoir vécu auprès de S. A. S. le Prince Albert, pour l'avoir profondément aimé, j'ai connu l'élaboration silencieuse, progressive et sûre de ses idées. Comme se dévoilent au matin les horizons toujours plus lointains de la mer jusqu'à ce que rayonne sur eux la lumière éblouissante, la pensée du Prince se portait d'abord sur la tâche immédiate, qu'Il accomplissait avec toute sa conscience, puis cette tâche s'élargissait à ses yeux, son esprit généralisateur en envisageait toute la complexité, Il en situait les étapes dans le temps, le but final se révélait lumineux à sa vue, et Il avançait vers lui tout droit, d'une volonté douce et ferme qu'aucun obstacle ne décourageait, qu'aucune difficulté n'arrêtait.

A 32 ans, pourvu de sûres connaissances maritimes par son stage dans la flotte espagnole, Il arme son premier yacht l'*Hirondelle* et commence ses études sur les courants. Il connaît les joies et les périls de la navigation à voiles, celle qui forme les vrais hommes de mer, et qu'Il a contés plus tard dans la *Carrière d'un Navigateur*, ce livre d'un philosophe et d'un marin.

Puis c'est la *Princesse Alice I*, son premier navire à vapeur. Les programmes des travaux s'amplifient, les instruments de recherches se perfectionnent, presque tous inventés à bord et portant le nom de savants familiers, les collaborateurs deviennent plus nombreux. Autour du Prince animateur se groupe une élite de savants qui ne le quitteront plus et illustreront ses courses à travers l'Océan, des Açores au Spitzberg, de travaux et de découvertes dont certaines, comme celle de l'Anaphylaxie, par Richet et Portier, marqueront dans l'histoire de la Science.

Alors déjà, et bien avant que ne fût en service la *Princesse Alice II*, le navire-modèle sur lequel l'*Hirondelle II* a été presque copiée, une double idée avait germé dans l'esprit du Prince : faire publier par ses collaborateurs les résultats de leurs travaux, consacrer à ces travaux un monument qui en témoignerait devant les générations futures, et montrerait dévoilés les mystères de l'Océan.

La magnifique publication qui contient les résultats des campagnes scientifiques de Son Altesse Sérénissime, a aujourd'hui 63 volumes. Elle est loin d'être terminée, et le Prince a chargé le Docteur Richard de veiller à ce qu'elle soit continuée. De cette publication, Il a revu lui-même toutes les épreuves. Et, pendant les jours les plus cruels de sa maladie, alors que la douleur faisait trembler la plume entre ses doigts, nous l'avons vu continuant héroïquement sa tâche, et s'appliquant sur les travaux soumis à son examen.

L'idée du Musée est aussi ancienne, et, il y a près de 30 ans, alors qu'Il me faisait l'honneur de m'en entretenir, elle avait pris dans son esprit tout son développement. Sur son rocher de Monaco qui s'avance dans la mer comme une proue, Il voulut que le monument s'élevât, face aux flots qui le caressent et le battent tour à tour, mais que fièrement il domine, leur montrant, exposés

dans ses salles qui s'ouvrent devant eux, cette flore et cette faune mystérieuses, jalousement cachées aux regards des hommes, et que leur effort, dirigé par Lui, était allé leur arracher. Un jour, Il conduisit sur l'emplacement qu'Il avait désigné l'architecte qu'Il avait choisi, et Il lui dit : « Vous bâtirez ici ». Et, comme l'artiste, stupéfait de tant d'audace, se récriait sur les difficultés formidables de l'entreprise, le Prince souriant, mais inébranlable, se borna à répéter : « Vous bâtirez ici. » Et, le 1er avril 1910, devant les représentants de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Portugal, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert 1er inaugura le Musée Océanographique de Monaco. Et ce fut un cri d'étonnement et d'admiration chez tous de voir, au jour même de leur ouverture, ces vastes salles garnies de collections nombreuses, rares, admirablement classées, et témoignant, par la plus tangible des démonstrations, du labeur immense des marins de l'*Hirondelle* et de la *Princesse Alice* et de leur Chef.

Mais déjà la pensée du Prince était allée au delà de la minute présente, si magnifique fût-elle. Il n'avait pas encore terminé « l'usine » qu'Il avait résolu de bâtir ce qu'Il appela plaisamment la « Maison de Vente », celle où les recherches océanographiques, œuvres des savants et des marins, seraient exposées aux étudiants et au grand public. C'était — permettez-moi d'évoquer ce souvenir, — c'était un soir d'automne dans les marais de Marchais. La brume commençait à noyer ces étendues solitaires où le Prince a laissé une partie de son cœur parce que, demeurées loin de l'agitation des hommes, elles furent toujours accueillantes à sa rêverie sereine. Son Altesse, sa journée de chasse terminée, me fit part de sa volonté d'établir à Paris un centre d'études océanographiques en connexion étroite avec le Musée de Monaco, et ne devant former avec lui qu'une seule personne morale, sous la tutelle de la France. Cette dernière création devait être le couronnement de l'œuvre commencée sur la première *Hirondelle*, et qui se divise en trois étapes bien déterminées, auxquelles correspondent trois instruments de travail différents : la recherche, avec les navires ; le classement, avec le Musée de Monaco ; l'enseignement, avec l'Institut de Paris.

Le 27 janvier 1911, en présence du Président de la République française, le Prince inaugura cet Institut.

Messieurs, des visiteurs, par centaines de milliers, ont déjà parcouru les salles du Musée, des auditeurs, par milliers, ont bénéficié des enseignements donnés à Paris. Grâce à notre Généreux Fondateur, l'idée océanographique, inexistante en France avant Lui, a pénétré maintenant jusqu'aux couches profondes de la population qui l'associe étroitement à Son nom. Les spécialistes de l'Institut sont consultés sur toutes les questions intéressant la navigation et la pêche, et la défense nationale elle-même a bénéficié de leurs enseignements.

Monseigneur, Vous dont l'âme était hantée de pensées éternelles et qui reposez maintenant pour l'éternité, Votre souvenir vivra dans la mémoire des hommes. Et quand, sur l'Océan sans limites, à l'heure dorée du soir, le filet remontera à bord, rapportant des abîmes un peu de leur secret, l'émotion de la découverte que vous avez si souvent connue étreindra le cœur des navigateurs et des savants, et en eux s'évoquera l'image inoubliée du noble Fondateur de l'Océanographie, Son Altesse Sérénissime Albert 1er, Prince Souverain de Monaco.

*Discours de M. Boule,
Directeur de l'Institut de Paléontologie Humaine.*

ALTESSES SÉRÉNISSIMES,
MESSIEURS,

Le Prince illustre, que nous pleurons tous, vient d'être loué par des voix autrement éloquentes et autorisées que la mienne. Il semble qu'il n'y ait rien à ajouter à tous les témoignages d'admiration et de regrets provoqués par la mort d'un Homme qui fut à la fois un Souverain juste et libéral, un esprit supérieur et un sage.

Qu'il me soit permis, pourtant, comme Directeur de l'Institut de Paléontologie humaine et comme représentant d'une Science que le Prince a beaucoup aimée et servie, de joindre une modeste gerbe aux somptueuses couronnes qui, tristement, fleurissent cette tombe.

Le Prince Albert 1er croyait, avec Pascal, que toute notre dignité humaine consiste dans la pensée. Aussi a-t-il été un Savant dans la parfaite acception du mot. Sollicité par tous les grands problèmes de l'Univers, son esprit fut d'abord attiré vers les mystères de l'Océan. Après avoir créé l'Institut d'Océanographie, pour essayer de projeter quelques lumières sur les origines de la vie, Il s'est attaqué à l'énigme redoutable de l'origine de l'Homme, cherchant ainsi à relier les deux bouts de la grande chaîne biologique dont la reconstitution représente le but suprême des naturalistes.

Dès sa jeunesse, Il se prépare à sa nouvelle tâche dans les laboratoires parisiens. Il explore ensuite et fait explorer méthodiquement les grottes aujourd'hui célèbres des Grimaldi, qui s'ouvrent tout près d'ici, dans un

radieux paysage, au bord de la mer céruléenne, de la mer objet de son premier culte. Le Prince ramène ainsi au jour les traces de la plus vieille histoire de son pays dont il recule les origines jusque dans la nuit des temps.

Les fouilles, conduites sous Sa Haute direction et avec une rare habileté par Monseigneur de Villeneuve, nous révèlent, en effet, les conditions d'existence de nos plus lointains ancêtres, sur ce coin de terre embelli de toutes les grâces de la Nature, déjà recherché et fréquenté, il y a plusieurs centaines de siècles, par les premiers êtres pensants et contemplatifs.

Elles ont livré, avec beaucoup d'ossements d'animaux fossiles, d'innombrables produits des industries humaines primitives et les squelettes mêmes des Hommes créateurs de ces industries. Tous ces documents constituent les plus vénérables archives de l'Humanité; il faut les conserver comme on conserve les archives de l'Histoire écrite et le Prince organise, dans ce but, le Musée Anthropologique de Monaco, l'un des plus intéressants qui soient au monde.

Encouragé par de tels résultats, Albert I^{er} s'éprend de plus en plus de tout ce qui a trait aux origines de la civilisation. De toutes parts, on fait de curieuses découvertes sur l'art quaternaire, antérieure de plusieurs milliers d'années à l'art de la Chaldée, de l'Egypte ou de la Crète et qui a produit de véritables chefs-d'œuvre. Les cartons des préhistoriens sont remplis de dessins et de photographies, dont on ne peut, faute d'argent, assurer la divulgation. Sans hésiter, le Prince prend généreusement à sa charge leur publication qui comprend aujourd'hui une série de superbes volumes. L'un d'eux, surtout, *Altamira*, par Cartailhac et Breuil, orne toutes les grandes bibliothèques du monde entier.

Et quelques années après, au Muséum, devant le squelette si impressionnant du très vieil Homme fossile de La Chapelle-aux-Saints, son esprit fut vivement frappé du contraste que présentent, d'une part, l'immense intérêt et l'importance philosophique de nos études et, d'autre part, la faiblesse des moyens d'action mis jusqu'alors au service de la Paléontologie humaine, science éminemment française et pourtant méconnue des pouvoirs publics de notre pays.

Et, dans sa grande bonté, il voulut être le Prince charmant de cette nouvelle Cendrillon.

Regrettant qu'une place plus grande ne fût attribuée, dans le mouvement scientifique de notre époque, à l'étude du mystère qui enveloppe nos origines; pensant que « la philosophie et la morale des sociétés humaines seraient moins incertaines devant l'histoire des générations écrite avec leur propre poussière », il fonde et dote magnifiquement un nouveau foyer d'études, un Institut dont le but est le progrès de la Science sur toutes les questions relatives à l'évolution de l'Homme.

Il faudrait une voix plus éloquente que la mienne pour formuler dignement l'expression de la reconnaissance que mérite un tel bienfait. C'est simplement de toute la force de mon esprit et de mon cœur endoloris qu'en saluant respectueusement Sa dépouille mortelle, j'apporte ici à notre grand Fondateur l'assurance de notre infinie gratitude.

Mais ce ne peuvent être là nos derniers adieux. Suivant la belle expression du poète, si les morts sont des invisibles, ils ne sont pas des absents. Dans le nouveau Temple de la Science, où nous continuerons à travailler avec ardeur pour Lui rendre l'hommage qu'il eût préféré, tout nous rappellera la noble figure de Celui qui nous a quittés. Nous sentirons parfois passer sur nos têtes la subtilité de Son ombre inspiratrice. Nous devons alors nous recueillir un moment pour donner un souvenir ému à la mémoire du plus laborieux et du plus éclairé des Princes, à l'un des plus grands bienfaiteurs de la Science, à Celui qui fut et qui demeurera éternellement notre grand Ami.

LE CORTÈGE.

Pendant que les discours se terminent, les délégations, groupées sur la place du Palais, se forment en cortège et se mettent en marche.

Un peloton de Carabiniers, sous les ordres du Lieutenant Kah, prend la tête. Derrière, s'avancent les chars porte-couronnes. Puis les délégations se développent dans l'ordre suivant:

Sociétés et Groupements étrangers.

Cercle Familial du Cap-d'Ail; Cercle des Amis du Cap-d'Ail; Banque Garibaldi, Vintimille; Gym's de Notre-Dame Auxiliatrice de Nice; Société de Secours Mutuels « La Ville de Nice »; Association de Mutilés et Blessés de Menton; 4^e Section des Médailleurs Militaires de Beausoleil; Foussignana-Club de Beausoleil; Association Sportive des P.T.T. de Beau-

soleil; Syndicat des Hôteliers de Beausoleil; La Gousse d'Ail de Beausoleil; Ligue du Souvenir, Beausoleil; La Corse, Beausoleil; Comité du Monument aux Morts Italiens, Beausoleil; Union Italienne de Beausoleil; Amicale Ouvrière de la S. B. M., Beausoleil; Amicale des Employés Français de la S. B. M., Beausoleil; Sentinelle Alpine de Beausoleil; Société de Protection de l'Enfance; Caisse des Ecoles de Beausoleil; Société de Secours Mutuels « Militaires en congé de l'Armée Italienne »; La Semeuse, de Beausoleil; Société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer; Société de Secours « Anciens Militaires »; Association des Démobilisés Italiens; Association des Poilus et Anciens Combattants; Association des Mutilés et Blessés.

Groupements départementaux et régionaux.

Fédération Sportive des Alpes-Maritimes; Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte-d'Azur et de la Corse; Union Régionale des Hôteliers; Chambre Nationale de l'Hôtellerie; Alliance Internationale de l'Hôtellerie; Société Médicale des Alpes-Maritimes; Chambre de Commerce des Alpes-Maritimes.

Sociétés et Groupements de la Principauté.

Délégation des Tramways Nice et Littoral; Délégation des Facteurs des Postes et Télégraphes; Patronage Saint-Charles; Association Sportive du Lycée; Délégation des Elèves du Lycée; Anciens Elèves du Lycée; Groupe d'Etudes; Société Saint-Vincent-de-Paul; Orphelinat des Armées; Touring-Club Italien.

Couronne collective des Sociétés de Monaco: Ramon-Portier Club; Monte-Carlo-Swimming Club; Observatoire-Club; Bigophones; Club Bouliste; Club Amical; Touring-Club de Monaco; Club Alpin de Monaco; Saint-Pierre Club; Saint-Jean Club; La Carabine; L'Escrime et le Pistolet; La Palladienne; Monaco-Sports; Anciens Elèves des Frères; Sport Automobile et Vélocipédique; La Chorale; Les Régates; Comité des Fêtes de Saint-Roman; La Philharmonique.

Société du Madal; Société Monégasque d'Electricité; Les Banques; Comité des Propriétaires; Union des Intérêts Italiens; Union des Intérêts Français.

Comités de Bienfaisance des Colonies Suisse, Belge, Italienne et Française.

Délégations des Communes et Villes.

Le Cap-d'Ail, Roquebrune-Cap-Martin, La Turbie, Beausoleil, Menton, Nice.

MM. les Maires et MM. les Adjoints faisant fonctions de Maire avaient été priés de prendre part au Cortège Officiel.

Le corbillard, demeuré vide, prend place à la suite des députations.

Un peloton de Carabiniers, sous les ordres du Lieutenant Tixier, sort du Palais, précédant le Clergé, encadré par les Scouts de Monaco. S. G. M^{gr} l'Evêque s'avance ensuite. Puis vient le Porte-Etendard de la Compagnie de Son Altesse Sérénissime, ayant à sa droite et à sa gauche deux sous-officiers.

Le cercueil de S. A. S. le Prince Albert I^{er} franchit la porte du Palais, porté alternativement par trente Monégasques appartenant aux plus vieilles familles de la Principauté. A ce moment, le poste du Palais, les Carabiniers et Sapeurs-Pompiers présentent les armes, les clairons sonnent aux champs et la batterie du Palais tire le premier coup de canon, auquel le croiseur *Metz* répond par une salve de 21

coups. Le canon de la batterie continue à tirer de cinq en cinq minutes pendant toute la cérémonie.

S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, accompagnée de Ses Dames d'Honneur, quitte le Palais en automobile par la porte des Jardins pour se rendre directement à la Cathédrale.

Le cortège se déroule par la place du Palais, la rue du Milieu, la place de la Mairie, la rue de Lorraine, la place de la Visitation, l'avenue des Pins, l'avenue Saint-Martin.

Toutes les fenêtres arborent des drapeaux en berne et voilés de crêpe. La Mairie, la Chapelle des Pénitents, l'Hôtel du Gouvernement ont leur façade recouverte de tentures de deuil.

Voici dans son entier la composition du cortège:

Carabiniers de Son Altesse Sérénissime.
Chars porte-couronnes.
Députations.
Corbillard attelé de 4 chevaux (garni de couronnes).
Tambours, Clairons, Trompettes.
Suisse.
La Croix et les Acolytes.
Clergé. (A droite et à gauche formant la haie: 10 Boy-Scouts.)
S. G. M^{gr} l'Evêque de Monaco.
Porte-Etendard de la Compagnie de Son Altesse Sérénissime, ayant à droite et à gauche deux Sous-Officiers.

Le cercueil de Son Altesse Sérénissime, placé sur un brancard et porté par les Monégasques.

La Haie d'Honneur faite, à droite et à gauche du Corps, par la Compagnie des Gardes de Son Altesse Sérénissime.

A droite et à gauche du brancard, se tenaient: le Général de Pélocot, le Colonel Gastaldi, le Commandant Bourée, le Commandant de Juniac.

Les cordons du poêle étaient tenus par Son Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat; M. Marquet, Président du Conseil National; M. Roussel, Secrétaire d'Etat; M. Médecin, Maire de Monaco.

Derrière le brancard: le Valet de chambre de Son Altesse Sérénissime, portant sur un coussin d'honneur le chapeau et l'épée de Son Altesse Sérénissime.

MM. les Dignitaires porteurs des coussins d'honneur: MM. Adolphe Blanchy, A. Noghès, L. de Castro.

Religieuses de Bon-Secours, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Maur, du Rosaire, du Saint-Sacrement, Infirmières.

2 Gardes-chasse de Marchais.

4 Marins de l'*Hirondelle*.

La Livrée.

1 Maître des Cérémonies.

Son Altesse Sérénissime le Prince Louis; Monseigneur le Duc de Valentinois;

1 Huissier de Cérémonies.

Les Missions:

Mission Française; Mission Belge; Mission Italienne; Mission Espagnole; Mission Britannique; Mission Suédoise; Mission Marocaine; Mission de la République de Libéria; Représentant de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendôme.

1 Huissier de Cérémonies.

Professeur Joubin, Membre de l'Académie des Sciences.

M. le Vice-Amiral Parry et la Délégation du Bureau Hydrographique International.

M. Drechsel, Délégué du Conseil International permanent pour l'Exploitation de la Mer.

M. Henry Sagnier, Secrétaire Perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France.

MM. Mayer et Kohn, Administrateurs de l'Institut Océanographique.

Professeur Boule, Directeur de l'Institut de Paléontologie Humaine.

La Maison Civile et M. Jean Blanchy.

M. Barbier, Administrateur du Domaine de Marchais.

1 Huissier de Cérémonies.

Le Conseil National.

Le Maire et les Adjointes.

Le Conseil Communal.

Les Grands-Croix et les Grands Officiers de l'Ordre de Saint-Charles.

Les Ministres Plénipotentiaires de Son Altesse Sérénissime.

Le Conseil de Gouvernement.

Le Conseil d'Etat.

Les Fondations Princières (Musées Océanographique et Anthropologique).

1 Huissier de Cérémonies.

Le Corps Consulaire accrédité à Monaco.

Autorités Civiles et Militaires des environs.

La Chambre Consultative.

Les Consuls de la Principauté présents à Monaco.

Le Corps Judiciaire : les Magistrats de la Cour d'Appel, les Magistrats du Tribunal de Première Instance, les Magistrats de la Justice de Paix, le Greffier en Chef, le Secrétaire en Chef du Parquet, le Greffier de la Justice de Paix, les Commis-Greffiers du Greffe Général et de la Justice de Paix, les Avocats-Défenseurs, les Notaires, les Huissiers.

Le Conseil de Fabrique et les Marguilliers.

Les Corps d'Officiers : les Officiers des Carabiniers, les Officiers des Sapeurs-Pompiers.

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat.

Les Services du Département de l'Intérieur.

Le Lycée.

Les Membres du Comité de l'Instruction Publique.

Les Membres de la Commission des Beaux-Arts.

Le Personnel de l'Ecole de Dessin.

La Sûreté Publique.

Les Services du Département des Finances : l'Inspection Générale des Finances, le Commissariat du Gouvernement, la Trésorerie Générale, l'Enregistrement et les Hypothèques, le Domaine.

Les Services du Département des Travaux Publics et Affaires Diverses : Service des Travaux Publics, Service des Bâtiments Domaniaux, Service des Travaux du Port, la Direction du Port, Service d'Hygiène Publique, Service des Téléphones, Comité Consultatif des Travaux Publics.

Le Conseil d'Administration et les Directeurs de la Société des Bains de Mer.

Les Services Mixtes : le Personnel des Douanes, le Personnel des Postes et Télégraphes, le Personnel des Gares, l'Entreposeur des Tabacs et des Allumettes.

Les Services Communaux : le Secrétariat de la Mairie, le Comité et le Personnel de la Bibliothèque Communale.

Les Services Hospitaliers (Prévoyance Mutuelle et Assistance) : la Commission Administrative de l'Hôpital, les Médecins de l'Hôpital, la Commission Administrative de l'Orphelinat, les Bureaux de l'Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance, le Bureau de Bienfaisance,

les Médecins de la Ville, le Personnel de l'Hôpital.

Les Décorés de l'Ordre de Saint-Charles.

Carabiniers de Son Altesse Sérénissime fermant le Cortège.

LES COURONNES.

Le corbillard et plusieurs chars disparaissaient sous de superbes couronnes.

D'autres, en grand nombre, étaient portées sur des brancards.

Sur le char funèbre, on remarquait d'abord une croix en œillets rouges et blancs avec cette inscription « A Mon Père » ; une couronne liliums et œillets portant la mention « A Notre Grand-Père » et deux ancres en œillets roses et blancs sur lesquelles on lisait : « Dernières pensées d'Alice ».

Parmi les autres, on relevait les inscriptions reproduites ci-dessous dans l'ordre où elles ont été recueillies :

« En témoignage de Reconnaissance et de Respectueuse Affection. Le Personnel de la Maison. A S. A. S. le Prince Albert Ier. » Couronne roses trémières et mimosas.

« Reconnaissance Eternelle. » Coussin soie brodé.

« La Maison Civile et Militaire. A S. A. S. Albert Ier. » Couronne pensées et orchidées (artificielle).

« Les Ministres de S. A. S. accrédités à l'Etranger. » Couronne roses et pensées (artificielle).

« A son Souverain Bien-Aimé. Le Conseil National de la Principauté de Monaco. » Couronne œillets rouges (artificielle).

« A son Prince Regretté. Le Conseil Communal de Monaco. » Couronne roses (artificielle).

« A S. A. S. le Prince Albert. Chambre Consultative. » Couronne roses et orchidées.

« L'Equipage de l'*Hirondelle*. A son Chef Bien-Aimé. » Couronne immortelles.

« Compagnie des Carabiniers du Prince et des Sapeurs-Pompiers. » Couronne perles.

« Les Monégasques. A leur Très Regretté Souverain Albert. » Couronne perles.

« Le Musée Océanographique. A son Fondateur. » Couronne liliums et œillets.

« Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer. » Couronne hortensias.

« Au Meilleur des Amis. M. G. K. » Palme argent.

« Souvenir attendri de la Famille Blumenthal. » Palme argent.

« A mon Prince Bien-Aimé Albert Ier. Son fidèle serviteur, Raoul Gunsbourg. » Palme argent sur plaque velours noir.

« Le Gouvernement de la République Française. A S. A. S. le Prince Albert de Monaco. » Couronne roses artificielles (ruban tricolore)

« S. M. le Sultan du Maroc. » Couronne de roses.

« Colonie Française. » Coussin hortensias (ruban tricolore).

« La Colonie Française. » Couronne œillets et liliums.

« A S. A. S. le Prince Albert Ier de Monaco. Le Maréchal Lyautey, Commandant en Chef le Maroc. » Couronne hortensias et œillets.

« La Colonia Italiana. A S. A. S. Alberto Ier. » Couronne artificielle roses et palmes avec ancre de marine en violettes de Parme et, au bas, un écusson avec inscription : « A Sua Altezza Serenissima Alberto Ier. La Colonia Italiana. 1922. »

« Société Belge de Bienfaisance. A S. A. S. Albert Ier. » Couronne hortensias et dahlias.

« La Marina de Guerra Española. Au Prince Albert Ier Contra Mirante de la Armada. » Couronne roses et œillets.

« Hommages et Profonds Regrets du Consul de Sa Majesté Britannique. Le Vice-Consul et Colonie Anglaise de Monaco. » Couronne œillets et liliums.

« La Colonie Suisse Reconnaissante. » Couronne œillets et hortensias.

« A S. A. S. le Prince Albert de Monaco. L'Institut Scientifique Chérifien. » Couronne hortensias et œillets.

« Institut de Paléontologie Humaine. A son Fondateur. » Couronne hortensias et roses.

« L'Institut Océanographique. A son Fondateur. » Couronne roses.

« Al Principe Magnanimo Alberto Ier. M. Garibaldi E. C. Ventimiglia. » Couronnes liliums et hortensias.

« Le Secrétaire d'Etat et Mme Roussel-Despieres. » Gerbe roses celluloid.

« La Présidente et les Infirmières de la Croix Rouge Française à Monaco. » Couronne liliums et roses.

« Comité Français des Expositions. » Plaque velours avec palme bronze.

« La Ville de Nice. » Couronne roses.

« Le Préfet et le Conseil des Alpes-Maritimes. » Couronne roses en celluloid.

« La Société d'Horticulture Pratique de Nice et des Alpes-Maritimes. » Couronne œillets et liliums.

« Hommage de Monsieur Camille Blanc. » Couronne fleurs artificielles.

« La Municipalité de Beausoleil, les Sociétés, la Population. » Couronne liliums.

« Le Président et l'Administration de la Société des Bains de Mer de Monaco. » Couronne liliums.

« La Municipalité et la Population de Roquebrune-Cap-Martin. » Couronne roses et œillets (artificielle).

« Commune de la Turbie. » Couronne perles.

« La Ville de Menton. » Couronne œillets et liliums.

« L'Administration du Domaine de Marchais. » Couronne roses.

« Les Compagnies d'Assurances l'Urbaine et l'Urbaine et la Seine. Direction de Monaco. » Couronne perles.

« Le Gouvernement. La Magistrature. Les Fonctionnaires et Agents des Services Administratifs et Judiciaires. La Direction du Service des Relations Extérieures. » Couronne liliums et œillets.

« M. Batard-Razelière. » Couronne œillets.

« Le Personnel des Administrations Françaises de la Principauté : Douane, Postes et Télégraphes et Chemin de Fer P.-L.-M. » Couronne perles.

« Le Personnel de la Sûreté Publique. » Couronne roses en celluloid.

« Le Lycée. A son Fondateur. Hommage du Personnel, des Elèves et des Anciens Elèves. » Couronne perles.

« Mme Jules Robert et son fils. » Couronne roses.

« Médailleurs Militaires, 40^e Section. » Couronne perles.

« Au Très Regretté Prince Albert Ier de Monaco, Protecteur et Bienfaiteur de l'Industrie Hôtelière et Touristique. Hommage Reconnaissant de l'Union Régionale des Hôtelières de la Côte d'Azur. » Couronne perles.

« Au Très Regretté Prince Albert Ier de Monaco. Hommage Reconnaissant de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie. » Couronne perles.

« Au Très Regretté Prince Albert Ier de Monaco. Hommage Reconnaissant de la Chambre Nationale de l'Hôtellerie Française. » Couronne perles.

« Les Sociétés Monégasques. A S. A. S. Albert Ier. » Couronnes perles.

« Société Monégasque d'Electricité. » Gerbe œillets et hortensias.

« Les Membres du Conseil d'Administration de la Société du Madal. » Couronne hortensias et œillets.

« Le Comité des Propriétaires de Monaco. Souvenir Respectueux. » Couronne hortensias, liliums et reines-marguerites.

« Les Employés des Tramways de Monaco. A S. A. S. le Prince Albert. Hommage Respectueux. » Couronne liliums, hortensias et marguerites.

« Les Banques de la Principauté. » Couronne dahlias et liliums.

« Le Président et le Conseil d'Administration de l'Hôtel de Paris. » Couronne liliums.

« Le Président et le Conseil d'Administration de l'Auto-Riviera. » Couronne liliums et marguerites.

« Le Conseil d'Administration et la Direction de la Société des Bains de Mer. » Couronne liliums.

« Le Personnel de la Société des Bains de Mer. » Couronne liliums.

« Société Immobilière de la Madeleine. » Couronne roses et hortensias.

LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.

Devant le Musée Océanographique, le personnel, aligné sur le perron de l'édifice, salue la dépouille mortelle du Souverain, tandis que la Société Philharmonique fait entendre une marche funèbre.

Au moment où le cercueil arrive sur le terre-plein de la Cathédrale, le Colonel Roubert, Commandant Supérieur, fait présenter les armes, les clairons sonnent aux champs et l'étendard salue le corps.

L'édifice avait reçu une décoration appropriée. Dans le chœur, le pourtour était tendu

de draperies noires lamées d'argent, les colonnes entièrement habillées de noir. Dans la nef, des bannières ornées alternativement d'une couronne princière ou d'une ancre de marine étaient suspendues à chaque pilier. Au centre du transept s'élevait le catafalque, timbré de la couronne princière voilée de crêpe, surmonté d'un immense baldaquin et entouré de cierges et de torchères où brûlaient des flammes vertes. Le long de la nef brûlaient également des candélabres et des torchères.

A 9 heures 40, la petite porte donnant sur la place Saint-Nicolas avait été ouverte et les Invités, les Femmes des Fonctionnaires, les Maires et les Délégations autorisées, les Membres de la Presse avaient pris leurs places dans le transept à droite et à gauche.

A 10 heures 15, le Clergé fait son entrée. Monseigneur de Vintimille et Monseigneur de Fréjus, après s'être inclinés devant S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, gagnent leurs places en face du trône spécial édifié à droite du chœur pour le Représentant du Pape.

Tandis que les clairons sonnent « Aux Champs », le cercueil est déposé sur le catafalque. L'épée, le chapeau à plumes blanches, les décorations du Prince sont apportés.

Puis, S. A. S. le Prince Louis et S. A. S. le Duc de Valentinois pénètrent dans la Cathédrale, s'inclinent devant le catafalque et se rendent dans le chœur où ils sont conduits à leurs places.

Derrière la Famille Princière se tiennent M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Bartholoni, Dames d'Honneur de la Duchesse, le Général de Pélacot, Premier Aide de camp, le Colonel A. Gastaldi, le Commandant Bourée, le Capitaine de Juniac, Aides de camp.

A la suite des Princes, l'immense cortège entre dans l'Eglise et, guidé par les ordonnateurs des Pompes Funèbres, prend place selon l'ordre prévu :

Dans la Nef, à gauche, les 1^{er} et 2^{me} rangs étaient occupés par les Missions; le 3^{me} rang, par les Dignitaires porte-cordons; — à droite, se trouvaient aux 1^{er} et 2^{me} rangs, les Missions; aux 3^{me} rang et suivants : Professeur Joubin, Vice-Amiral Parry, Délégation du Bureau Hydrographique International, M. Drechsel, M. Henry Sagnier, M. Mayer, M. Kohn, Professeur Boule, la Maison Civile, les Dignitaires porte-coussins, les infirmières, les religieuses.

Plus bas, à droite et à gauche, les Délégations officielles et les Fonctionnaires, dans l'ordre du cortège.

Dans les Bas-Côtés, les serviteurs du Palais. A droite et à gauche, les Citoyens Monégasques.

Le Clergé régulier et séculier en habits de chœur occupaient les stalles autour de l'Autel.

L'orchestre, sous la direction de M. Jehin, Maître de chapelle du Prince, était groupé dans le pourtour du Chœur.

La maîtrise, dirigée par M. le Vicaire Général Perruchot, occupait ses places habituelles dans la tribune de l'orgue.

La Messe a été célébrée par M^{sr} Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, représentant le Saint-Père. En cette qualité, M^{sr} l'Evêque a occupé le trône du légat du Pape pour revêtir ses ornements pontificaux. Il a ensuite gagné son trône épiscopal vis-à-vis des fauteuils de la Famille Princière. Sa Grandeur a donné l'absoute.

Voici le programme musical qui a été exécuté pendant la cérémonie, sous la direction de

M^{sr} Perruchot, Vicaire Général, Maître de chapelle de la Cathédrale :

Entrée à la Cathédrale :

Subvenite, à 4 voix mixtes, par Antonio Lotti (xviii^e siècle). Maîtrise de la Cathédrale.

Avant la Messe :

In memoriam, de Léon Jehin, Maître de chapelle de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}. Orchestre.

Messe :

Messe des défunts, à 4 voix mixtes, de M^{sr} Perruchot. — Introit, Kyrie, Offertoire, Sanctus, Agnus Dei, Communion; Graduel, de Nanini (xviii^e siècle). Maîtrise; Trait, de Viadana (xviii^e siècle). Maîtrise; « Dies iræ », de Homets (xviii^e siècle). Maîtrise.

Après le Benedictus :

Pietà Signore, de Stradella (1670), pour violoncelle et orgue. M. Umberto Benedetti, Soliste de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}; à l'orgue : M. Scotto.

Après la Messe :

Judex, tiré de *Mors et Vita*, de Gounod, à 4 voix mixtes. Chœur et Orchestre.

Absoute :

Libera, de M^{sr} Perruchot. Maîtrise.

Après l'Absoute :

Ego sum, de Gounod. Maîtrise.

Sortie :

Prière, de César Franck. Grand Orgue.

La Maîtrise de la Cathédrale était sous la direction de M^{sr} Perruchot; l'Orchestre, dirigé par M. Jehin, Maître de chapelle de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}; le grand orgue tenu par M. Bourdon, Organiste de la Cathédrale.

Aussitôt après la cérémonie, S. A. S. le Prince Louis, S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, S. A. S. M^{sr} le Duc de Valentinois quittent le chœur et descendent la nef au milieu de l'assistance recueillie qui s'incline sur Leur passage. Leurs Altesses Sérénissimes, suivies de Leur Maison Civile et Militaire, regagnent immédiatement le Palais en automobile.

L'EXPOSITION DU CORPS.

Pendant l'après-midi, le corps est resté exposé sur le catafalque. Les couronnes avaient été disposées à l'entour et à droite et à gauche du transept. Six carabiniers et un officier, l'épée à la main, montent la veillée funèbre. Une foule nombreuse et émue est admise à défilé devant le cercueil et à saluer la dépouille mortelle.

L'INHUMATION.

A 17 heures 45, la Cathédrale est évacuée. S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil National, M. le Maire de Monaco, M. Fuhrmeister, Secrétaire particulier, et le Docteur Louët, Médecin particulier, arrivent successivement en automobile.

A 18 heures exactement, S. A. S. le Prince Louis, LL. AA. SS. Madame la Duchesse et M^{sr} le Duc sont reçus sur le seuil par M^{sr} Bruley des Varannes. Les carabiniers présentent les armes. La Maîtrise fait entendre le *De Profundis*. Le corps est transporté dans la Chapelle des Princes défunts. S. G. M^{sr} l'Evêque donne la bénédiction suprême et le cercueil est emmuré dans le 4^e caveau du 3^e rang à droite, à côté du caveau contenant le cercueil du Prince Charles III.

L'ultime cérémonie est achevée. Les Princes se retirent. Les Maîtres des Cérémonies rapportent au Palais les insignes et décorations du Souverain défunt.

RÉCEPTION DES MISSIONS.

Le vendredi soir, à 17 heures 30, les Missions Officielles, dont nous avons donné plus haut la composition, ont été reçues au Palais par S. A. S. le Prince Louis II et LL. AA. SS. Madame la Duchesse et M^{sr} le Duc de Valentinois.

Le samedi, après la cérémonie funèbre, Son Altesse Sérénissime a retenu à Sa table les

Membres de ces Missions. Le Prince Louis présidait, ayant en face de Lui S. A. S. Madame la Duchesse.

Une seconde table, présidée par le Général de Pélacot, Premier Aide de camp, et M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'Honneur, avait été dressée pour les Membres des Missions Scientifiques.

A l'Hôtel du Gouvernement, S. Exc. le Ministre d'Etat a offert un lunch aux personnalités étrangères venues pour assister aux obsèques et qui n'appartenaient pas aux Missions.

A L'ÉTRANGER.

M. le Comte de Bobone, Consul Général de Monaco à Lisbonne, a reçu à son Consulat les visites de condoléances de S. Exc. M. Barbosa de Magalhães, Ministre des Affaires Etrangères; du Commandant Jayme Athias, Secrétaire Général du Président de la République; de M. José Joaquim Pereira Osorio, Président du Sénat; de M. Domingos Leite Pereira, Président de la Chambre des Députés; du D^r José Gonçalves Teixeira, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères; du D^r Ricardo Paes Gomes, Directeur Général du Ministère de l'Intérieur; de M. Santos Tavares, Chef de Bureau du Ministère des Affaires Etrangères; de M. Manuel da Costa Dias, Chef du Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères; du Vice-Amiral Augusto Neuparth, et des Capitaines Angello Portella, Marcelino Carlos, Augusto d'Azevedo Franco.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine accordant des médailles d'honneur. Ordonnance Souveraine nommant un Délégué de la Principauté à la Conférence de l'Union Internationale contre la Tuberculose.

Ordonnance Souveraine accordant une médaille d'honneur. Ordonnance Souveraine accordant des médailles d'honneur. Arrêté municipal relatif au renouvellement des fosses du cimetière catholique.

ECHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N^o 9.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. le Docteur Jean Marsan, Vice-Président du Conseil National; Auguste Cioco, Greffier en Chef du Greffe Général.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 10.
LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Alexandre Médecin, Maire de Monaco ;
Joseph Olivie, Adjoint au Maire de Monaco ;
Paul Marquet, Conservateur des Hypothèques ;
Albert Crovetto, Receveur des Finances.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 11.
LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

M^{me} Marie Dagnino, Femme de charge, attachée à Notre Maison ;

et aux Sieurs :

Paul Rignault, Valet de chambre,
François Giaccardo, Valet de pied,
attachés à Notre Maison.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 12.
LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Louis-Ferdinand Louët, Notre Médecin Particulier, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Conférence de l'Union internationale contre la

Tuberculose qui se réunira à Bruxelles le 10 juillet 1922.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 13.
LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au Sieur Alexandre Krzeczowski, ancien Valet de chambre du Prince Albert.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le sept juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 14.
LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée au Sieur Eugène Gallopin, Premier Maître d'équipage du yacht *Hirondelle II*.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Mathieu Magliano, Cambusier,
Jean Redinger, Garçon de Laboratoire,
à bord du yacht *Hirondelle II*.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée aux Sieurs :

Jean Le Louet,
François L'Ollivier,
Chauffeurs à bord du yacht *Hirondelle II*.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Notre Palais à Monaco, le neuf juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Considérant que l'emplacement affecté aux sépultures des enfants et des adultes, situé dans la partie supérieure du cimetière au-dessus des dépositoires, côtés Est et Ouest, va être complètement épuisé ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée à procéder au renouvellement des fosses situées dans la partie supérieure du cimetière, au-dessus des dépositoires, côtés Est et Ouest, et datant :

1° pour les enfants du 1^{er} janvier 1914, au 31 juillet 1918 ;

2° pour les adultes du 1^{er} juillet 1916, au 20 janvier 1918.

Les cercueils de 18 enfants et de 17 adultes, dont les délais ne sont pas expirés, seront transférés dans une autre partie du cimetière.

ART. 2.

Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le cimetière sur l'emplacement à renouveler, sont avisées qu'elles doivent les faire enlever dans le délai de dix jours, à partir de la publication du présent Arrêté. Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 6 juillet 1922.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

ECHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences du 27 juin et du 4 juillet 1922, a prononcé les jugements suivants :

O. F.-B.-D., dit P., mécanicien, né le 7 décembre 1907, à Roquebrune-Cap-Martin (A.-M.), demeurant à Beausoleil. — Vol : Déclaré coupable, mais acquitté comme ayant agi sans discernement, remis à sa mère. Déclare la veuve M. O. civilement responsable.

O. T., marchand de légumes, né le 3 mars 1884, à Baiardo, province de Port-Maurice (Italie), sans domicile connu. — Vol : un an de prison (par défaut).

N. N., manœuvre, né le 31 mai 1897, à Rizziconi, province de Reggio-Calabria (Italie), sans domicile fixe. — Vol : trois mois de prison.

L. C., se disant officier, né le 16 janvier 1896, à Varsovie (Poïogne), sans domicile connu. — Emission frauduleuse de chèque : six mois de prison et 200 francs d'amende (par défaut).

LE PANORAMA

(Edition franco-anglo-espagnole)
(7^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

L'abonnement d'un an (12 numéros)... 10 francs.

L'abonnement d'essai (6 mois)... 5 francs.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Ecrire à l'Administration du journal, 286, boulevard Saint-Germain, Paris, en joignant à votre mandat (neuf francs), soit une de vos dernières bandes d'abonnement, soit ce passage préalablement découpé.

Un numéro spécimen est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Facilités de transport consenties aux visiteurs de l'Exposition Coloniale de Marseille.

Les billets d'aller et retour, délivrés pour Marseille pendant la durée de l'Exposition Coloniale (ouverte le 16 avril 1922), auront une validité exceptionnelle de 8 jours lorsque leur validité normale sera inférieure à cette période.

D'autre part, les voyageurs porteurs de billets simples ou d'aller et retour pour les gares au-delà de Marseille pourront s'arrêter à Marseille pendant 3 jours.

Ces trois jours s'ajouteront à la durée normale de validité du billet.

Etude de M^e VICTOR RAYBAUDI, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, 5, boulevard de l'Ouest, Monaco

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Le jeudi 3 août 1922, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, rue des Briques, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur :

D'une partie d'immeuble sis à Monaco-Ville, rue du Milieu, n° 9, et rue Basse, n° 4, ainsi qu'il est plus amplement détaillé ci-après.

FAITS ET PROCEDURE.

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 15 mai 1914, enregistré, l'immeuble a été saisi à la requête du sieur SACCONI contre la dame veuve MASSAFERRO, demeurant à Monaco, après un commandement de payer, resté sans effet, en date du 7 janvier 1922, de M^e Soccal, huissier, suivant procès-verbal de saisie immobilière du dit huissier, en date du 8 mars 1922, enregistré :

Le dit procès-verbal contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 580 du Code de Procédure Civile, dénoncé à la partie saisie, par exploit de Soccal, huissier, en date du 8 mars 1922, enregistré, a été transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le 9 mai 1922, vol. 5, n° 11, par M. le Conservateur qui a perçu les droits, après procédure faite pour obtenir radiation d'une précédente saisie. Toutes autres formalités exigées par la loi ont été remplies.

A la requête :

De M. Joseph SACCONI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, villa Céline, ayant M^e V. Raybaudi pour avocat-défenseur près la Cour d'Appel, en l'étude duquel il fait élection de domicile ;

Et au préjudice :

De la dame Anna DAGNINO, veuve du sieur Emmanuel MASSAFERRO, sans profession, demeurant à Monaco, — partie saisie.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Une portion d'immeuble, située à Monaco, rue du Milieu, n° 9, et rue Basse, n° 4, comprenant deux étages du côté de la rue du Milieu et trois étages sur la rue Basse, formant en tout quatre appartements.

Le tout d'une contenance indéterminée, confinant : au midi, la rue du Milieu ; au nord, la rue Basse ; au levant, les héritiers François Barral ; au couchant, M. Bellando de Castro. La dite propriété portée au plan cadastral sous le n° 59 A du plan, section C, et 47, section C, au lieu dit : rue du Milieu et rue Basse, le tout ainsi qu'il résulte de la matrice cadastrale.

MISE A PRIX.

La mise à prix a été fixée par le créancier poursuivant, à la somme de trois mille cinq cents francs, ci.. 3.500 fr.

HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est déclaré conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e V. Raybaudi, avocat-défenseur poursuivant la présente vente sur saisie immobilière.

Monaco, le 7 juillet 1922.

Enregistré à Monaco, le 7 juillet 1922, fol. 58, c. 2. Reçu 2 franc. — Le receveur, (Signé : Illisible).

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e V. Raybaudi, avocat-défenseur poursuivant ou au Greffe Général où le cahier des charges est déposé.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé, à Monaco, en date du quatre juillet 1922, enregistré, M. GARIBALDI Joseph a vendu, à la personne désignée dans l'acte, un matériel de cabine qu'il exploitait au marché de Monte-Carlo.

Faire opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, 1, rue du Port, sous peine de forclusion.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

Avis de Dissolution et de Partage de Société (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le vingt-deux juin mil neuf cent vingt-deux, la Société en nom collectif formé entre M. Eugène DECOLLAND et M. Hugo ZEHNDER, chirurgiens-dentistes, par acte reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le vingt-trois février mil neuf cent vingt, ayant pour objet l'exploitation d'un cabinet dentaire, situé à Monte Carlo, rue Saint-Michel, villa Gardénia, avec succursale à la Condamine, 4, rue Albert, sous la raison *Decolland et Zehnder*, est dissoute d'un commun accord à partir du trente et un juillet mil neuf cent vingt-deux.

Les coassociés ont effectué entre eux le partage de l'actif social de la manière suivante :

Il a été attribué :

A M. Zehnder, le cabinet dentaire exploité à Monte Carlo, 3, avenue Saint-Michel, villa Gardénia, avec tous ses accessoires et tous les éléments corporels et incorporels qu'il comporte, y compris le droit au bail du local où il est exploité ;

Et à M. Decolland, le cabinet dentaire exploité à la Condamine, 4, rue Albert, avec tous ses accessoires et tous les éléments corporels et incorporels qu'il comporte, y compris le droit au bail du local où il est exploité.

Une expédition du dit acte de dissolution et partage a été déposée, à la date de ce jour, au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de M^e Settimo, notaire à Monaco, domicile élu, dans un délai de dix jours à partir de la présente insertion.

Monaco, le 11 juillet 1922.

Signé : A. SETTIMO.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 3 juillet 1922, enregistré,

M. CARLI Jean-Baptiste, commerçant à Monaco-Ville, 9, rue du Milieu, a vendu à M. et M^{me} DÉRIDET, née ROSSI Rose, le fonds de commerce de Laiterie qu'il exploitait, rue du Milieu, à Monaco-Ville, le dit fonds comprenant la clientèle et le matériel.

Avis est donné aux créanciers de M. Carli, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile des acquéreurs, 20, rue de Mollo, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO. — J. MONGLON
14, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 6 juin 1922, enregistré, M. BOLLATI Jean a cédé à la Société *Le Grillon* le fonds de commerce d'Épicerie-Comestibles, Vins et Huiles, etc., qu'il exploite à Monaco, rue Plati, n° 22.

Les créanciers présumés de M. Bollati, s'il en existe, seront tenus de faire opposition sur le prix de la vente, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements faits en dehors d'eux.

Avis de Vente (Deuxième Insertion.)

M. Emmanuel REY, demeurant rue Biovès, maison Noirel, a acquis de M. Louis SETTIMO, une victoria portant le n° 142.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans le délais légaux.

2^e AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 29 juin 1922, enregistré.

M^{me} ABBO Ida a vendu, à la personne désignée dans l'acte, un matériel et marchandises d'une cabine qu'elle exploitait au Marché de la Condamine.

Faire opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion au domicile élu à cet effet, 1, rue du Port, sous peine de forclusion.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, le 27 octobre 1921, enregistré,

Entre la dame Joséphine-Thérèse ISNARDI, épouse CASSINI, ménagère, légalement domiciliée chez son mari, villa Marius, rue des Orchidées,

Admise au bénéfice de l'Assistance judiciaire suivant décision du Bureau en date du 26 juillet 1921 ;

Et le sieur Antoine-Joseph CASSINI, cordonnier, domicilié à Monte-Carlo, villa Marius, rue des Orchidées, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps d'entre les époux « Isnardi-Cassini, aux torts et griefs du mari, avec « toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 7 juillet 1922.

Le Greffier en Chef, A. Cioco.

Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo

Liste des numéros des quatre-vingt-six Obligations (Emission 1905) sorties au seizième tirage et remboursables à trois cents francs (coupon 35 attaché) à partir du 15 juillet 1922.

14	30	65	92	109	116	130
189	222	245	276	280	290	319
329	379	531	590	602	607	632
681	696	749	779	1046	1122	1147
1178	1184	1254	1364	1382	1476	1480
1512	1561	1568	1606	1742	1779	1780
1913	2102	2125	2187	2236	2314	2366
2458	2564	2621	2635	2760	2940	2988
3040	3207	3221	3262	3386	3424	3525
3653	3678	3792	3835	3960	3986	4133
4153	4267	4299	4411	4496	4545	4555
4577	4593	4619	4739	4820	4830	4941
4967	4987					

L'ARGUS DE LA PRESSE* publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1922.